

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-03-08-05

Séance du 08 mars 2023

Date de convocation : 02 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

**PRESENTS** : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Christiane GUERRERO, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Irène TOST donne procuration à Karine GARNIER, Christian PRADIER donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Laurence RAVEROT, Maryse PACCARD donne procuration à Christian GUILLEMOT, Anne PIRAT donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurence RAVEROT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 7

Quorum : 15

**Objet** : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

**Rapporteur** : Franck GENILLON

Conformément à l'article L 224-17-1 du Code Général des collectivités territoriales, issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel a soumis à l'assemblée délibérante, lors de sa séance en date du 7 juillet 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets, au titre de l'année 2021.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité et doit être :

Communiqué à l'ensemble des communes pour présentation à leur conseil municipal et tenu à disposition du public.

Ce rapport annuel décrit les moyens matériels et humains ainsi que les modalités d'exploitation en place concernant la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et la déchèterie.

Les données d'exploitation sont également présentées, avec comme principaux chiffres clés :

	Tonnage 2021	Kg/habitant
Ordures ménagères	4 826	191,3
Emballages ménagers et papier	962	38,1
Verre	814	32,3
Déchèterie	8 265	327,5
TOTAL	14 867	589,2

Sur le plan financier, les coûts de gestion du service au titre de l'année 2021 sont présentés à partir de la matrice comptable « compta-coût », matrice conçue par l'ADEME sur la base d'une comptabilité analytique.

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20230308-2023\_03\_08\_05-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Les principaux éléments financiers à retenir pour 2021 sont :

<b>Coût total du service € TTC</b>	<b>2 701 950 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 587 845 €</b>
Vente de matériaux	214 179 €
Soutien des éco-organismes	262 391 €
Redevance spéciale	93 340 €
Entrées déchèterie	36 100 €
TEOM	1 981 835 €
<b>Contribution budget général</b>	<b>114 105 €</b>

Le coût total HT du service a augmenté de 235 305 € par rapport à 2020.

Les principaux postes d'augmentation de coûts sont les suivants :

- Traitement des ordures ménagères : + 71 952 €

Cette augmentation s'explique par l'augmentation des quantités d'ordures ménagères collectées (+ 2 %) et surtout par l'augmentation du tarif de traitement. Le tarif de traitement des OMR 2021 était de 125.60 € HT en 2021 alors qu'il était de 118.2 € HT en 2020. Cette augmentation du tarif de traitement facturé par le syndicat de traitement ORGANOM s'explique par l'augmentation de TGAP (37 €/tonne en 2021 vs 25 € HT en 2020).

- Contribution à l'habitant versée à ORGANOM : + 24 448 €

Cette augmentation s'explique par l'augmentation d'un euro de la contribution à l'habitant (11.80 €/habitant en 2021 / 10.80 € en 2020).

- Collecte et transport des déchets banals de la déchèterie : + 67 469 €
  - Cette augmentation de coût (+ 23.2 %) s'explique par :
  - L'augmentation des quantités collectées (+ 13.9 % entre 2020 et 2021),
  - L'augmentation du tarif de traitement des encombrants enfouis sur le site de la Tienne en raison de l'augmentation de la TGAP (137.80 € HT/tonne en 2021 alors que le tarif était de 125 € HT/tonne en 2020),
  - La forte augmentation des tonnages d'encombrants (+18.8 %), supérieure à l'augmentation moyenne des quantités collectées.

Le montant de la TEOM perçue couvre 73 % des dépenses du service. En ajoutant les autres taxes perçues (redevance spéciale, accès déchèterie), les produits issus notamment de la vente des matériaux et les soutiens versés par les éco-organismes, l'ensemble des recettes couvre 96 % du coût du service. Les 4 % restants, soit 114 105 € sont compensés par le budget général de la 3CM.

Le coût aidé tout flux du service est de 80.87 € HT par habitant, le coût aidé étant le coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes, des aides et soutiens perçus. En 2020, ce coût aidé était de 76.7 € HT par habitant.

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°DE-2022/07/62-EN en date du 7 juillet 2022 approuvant le rapport annuel 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Transmise en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Anne FABIANO CONTIGLIANI